

# DOSSIER DE PRESSE

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN KINÉSITHÉRAPIE



## ENQUÊTE LOGEMENT ÉTUDIANT

2026

[presse@fnek.fr](mailto:presse@fnek.fr)

[fnek.fr](http://fnek.fr)

79 rue Périer - 92120 MONTROUGE



# SOMMAIRE

Avant-propos	3
Diffusion	4
Profil des répondant·e·s	5
Se loger en stage : un droit, pas un luxe	6
Logement étudiant : un détour contraint vers le parc privé	9
Le logement, vecteur de mal-être et d'inégalité académique	14
Conclusion	17
Qu'est-ce que la FNEK ?	18
Contact	19

**1/3**  
**DES ÉTUDIANT·E·S KINÉ**  
**SONT EN SITUATION DE**  
**MAL-LOGEMENT**

# AVANT-PROPOS

Force de constater que la précarité continue de toucher les étudiant·e·s, notamment à travers le dernier indicateur du coût de la rentrée 2026 ou le Questionnaire sur les Conditions de Vie et d'Études (QCVE) de 2025 de la FNEK, nous constatons aussi que le logement représente encore aujourd'hui le 2ème poste de dépense dans le budget d'un·e étudiant·e en kinésithérapie, après les frais de scolarité exorbitants dont certain·e·s doivent s'acquitter (cf ICDR 2025). À travers cette enquête, la FNEK et la FAGE ont fait le choix de questionner plus précisément l'état du logement des étudiant·e·s.

Cette enquête fait le tour de différents aspect du logement étudiant (l'accès, les loyer, l'état du logement..) en interrogeant les spécificité des études de kinésithérapie. Un·e étudiant·e en kinésithérapie va effectivement être assez régulièrement en stage, contraint parfois de louer un second logement. De plus, il est important de souligner que les Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) sont des instituts de formation souvent éloignés des campus universitaires, ce qui éloigne les étudiant·e·s des services qui leur sont destinés, dont les résidence universitaires. Cet éloignement est aussi administratif car la formation de kinésithérapie est encore sous la coupe des Régions.

Les chiffres sont alarmants : un tiers des étudiant·e·s sont en situation de mal-logement et 47% des étudiant·e·s en kinésithérapie doivent payer un deuxième loyer pour leur stage.

3

# DIFFUSION

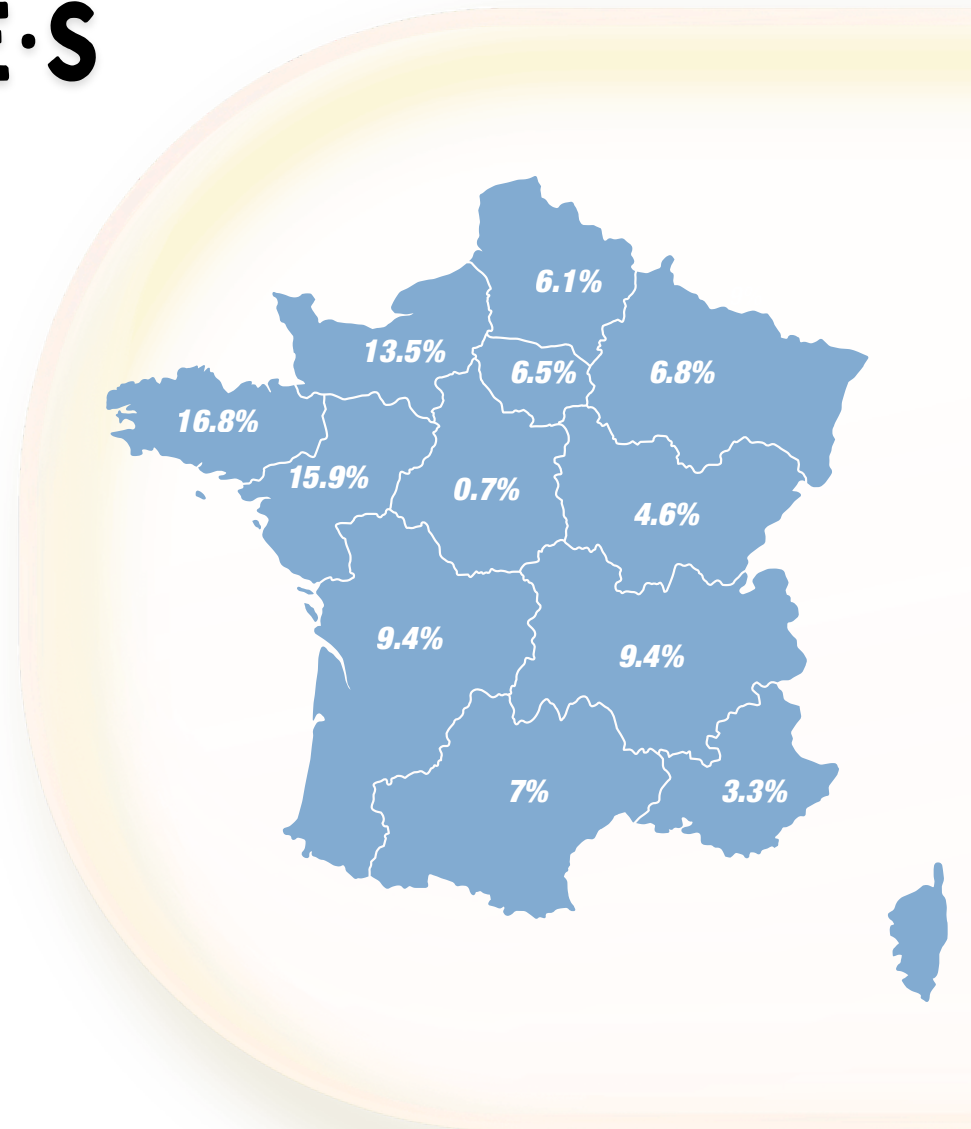
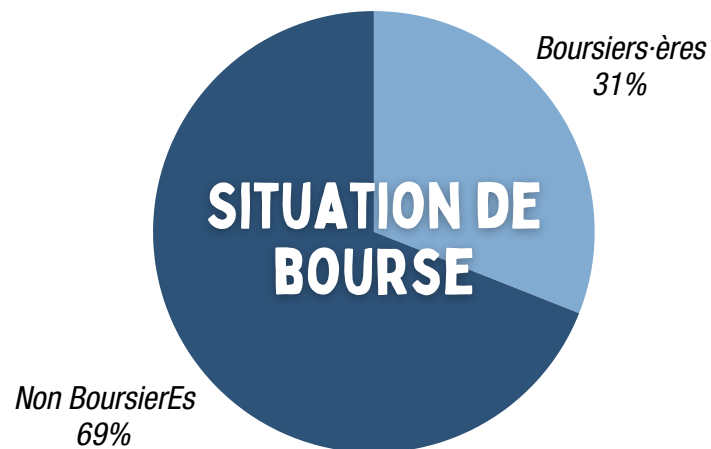
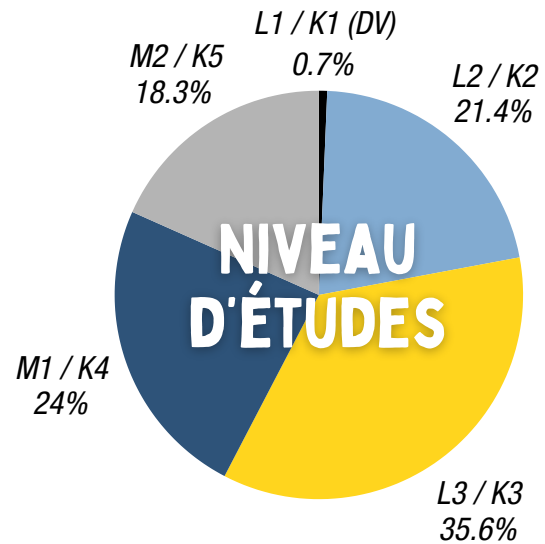
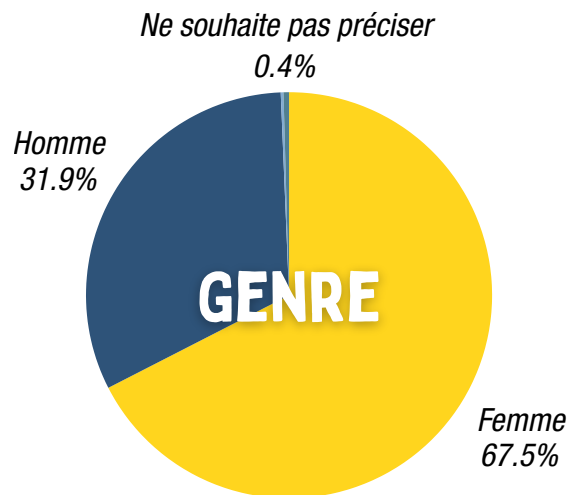


DU **5** JANVIER  
AU **FÉVRIER**  
2026

**5** TEMPS DE RÉPONSE MOYEN  
**MINUTES**

**DIFFUSION VIA NOS**  
**ASSOCIATIONS**  
**ÉTUDIANTES**

# PROFILS DES RÉPONDANT·E·S



# SE LOGER EN STAGE

## UN DROIT, PAS UN LUXE

Les stages représentent une part importante et essentielle dans la formation de kinésithérapie. Ils correspondent à **42% du temps de formation sur les 5 ans d'études.**

Les stages étant la période propice à la découverte de différents modes de pratique et de lieux d'exercice, les étudiant-e-s en kinésithérapie (EK) peuvent décider, voire sont parfois obligé-e-s de se rendre dans des stages éloignés de leur domicile principal ; dans certains cas, à plusieurs centaines de kilomètres. Ils font la richesse de la formation de kinésithérapie. Ils permettent également aux étudiant-e-s de se projeter dans l'exercice au sein des zones éloignées des villes ou des structures qu'elles et ils n'ont pas l'habitude de côtoyer, qui peuvent être en manque de soignant-e-s.

**47%** DES ÉTUDIANT·E·S  
KINÉ PAIENT UN SECOND LOYER  
EN STAGE

**+ DE 200€ / MOIS**  
**POUR 45% D'ENTRE EUX**

Cependant, lorsque ces stages éloignés sont synonymes d'exacerbation de la précarité, de mauvaises conditions de vie et de mal-être, ils ne donnent en aucun cas envie aux étudiant-e-s de se projeter vers une installation pérenne dans ce mode de vie professionnelle. Ils et elles peuvent **même s'éloigner encore plus** de ces lieux où l'accès aux soins est en difficulté. Il est donc nécessaire de tout mettre en oeuvre pour couvrir et amoindrir les contraintes logistiques et financières que les stages font peser sur les étudiant-e-s. Aujourd'hui, **cette dépense supplémentaire de plus de 200€ par mois pour 45% d'entre elles et eux,** met en péril la réussite académique des étudiant-e-s et crée de fortes inégalités entre elles et eux, en plus de priver des étudiant-e-s de découvrir des territoires et des spécificités éloignées de leur IFMK ou de leurs lieux d'habitation.

### **PAR CONSÉQUENT, LA FNEK DEMANDE**

- ***La mise à disposition systématique par le lieu de stage d'un logement gratuit, proche du lieu de stage, salubre et sécurisé pour les étudiant-e-s en kinésithérapie dès que leur lieu de stage est situé à plus de 40 km de leur domicile principal ou à plus de 30 minutes de trajet***
- ***À défaut et à titre palliatif, la mise en place d'une aide au logement (APL) élargie, permettant aux étudiant-e-s en stage de conserver leur APL pour leur résidence principale et de pouvoir bénéficier d'une APL partielle ou temporaire, ou une aide financière autre permettant de couvrir en totalité les frais engendrés par leur logement temporaire en stage.***

# RÉPONDRE À L'URGENCE ÉTUDIANTE : LE DISPOSITIF DE LOGEMENT SOLIDAIRE EN STAGE

Pour pallier ces dépenses supplémentaires dûes à un deuxième logement au cours des stages, la FNEK et son réseau est en train de **développer un dispositif de logement solidaire en stage** entre étudiant·e·s. Le but est de permettre aux étudiant·e·s se rendant en stage loin de leur lieu de vie ou d'étude, **de loger gratuitement** dans un cadre convivial et sécurisé, chez un·e autre étudiant·e habitant dans la ville du stage. Ce dispositif de logement solidaire s'inscrit dans une démarche de lutte contre la précarité étudiante et de promotion de la solidarité entre pairs.

De plus, ce projet permet de faciliter et promouvoir la possibilité de faire un stage loin de chez soi pour un intérêt pédagogique, professionnel ou autre, comme la découverte de territoire sous-dotés en professionnel·le·s de santé. Et ce, en réduisant la contrainte du coût du logement.

Cependant, ça ne devrait pas être aux étudiant·e·s d'en héberger d'autres faute de propositions d'un logement lors des périodes de stage.

**47%** DES EK PAIENT  
UN SECOND LOYER EN STAGE



# TÉMOIGNAGES

“J’ai la chance d’avoir des parents qui m’aident à payer mon loyer et qui peuvent m’héberger quand je suis en stage proche de chez eux, mais je ne sais pas où je logerai après mon stage de dernière année (qui n’est pas à côté de mon lieu de formation car j’ai dû quitter mon logement sur Rennes pour ne pas payer deux loyers.”

*Étudiant-e en kinésithérapie à Rennes*

“En réalité, en études de kiné, le pire est le prix de l’école qui précarise fortement ; et dans mon logement, la présence de nuisibles, qui même traités, reviennent dûs aux appartements voisins, qui ne traitent pas.”

*Étudiant-e en kinésithérapie à Lille*

“Je n’ai que peu de soucis dans mon logement actuel, en dehors de problèmes d’isolation (il fait très froid l’hiver) ; mais j’y ai mis le prix et je travaille de nombreux week-ends dans l’année pour subvenir à mes besoins (au moins 1 WE par mois et pendant les vacances scolaires). Ça laisse moins de temps pour réviser mes cours et me fais prendre le risque de redoubler alors que l’année d’étude est à 7750€.  
Cependant, mes anciens logements où je payais moins cher : chambre 9m<sup>2</sup> Crous et colocation, j’y ai rencontré des problèmes de : punaises de lit, isolation sonores/intimité, pas d’endroits convenables propres ou cuisiner (cuisine partagée) pour mon premier logement ; et moisissures pour mon deuxième, 1 salle de bain de 2m<sup>2</sup> pour 4, une toute petite cuisine où on ne pouvait pas y être à 4.”

*Étudiant-e en kinésithérapie à Lille*

# LOGEMENT ÉTUDIANT : UN DÉTOUR CONTRAINT VERS LE PARC PRIVÉ

L'offre de logement Crous à tarif social est très déconnectée des besoins réels, ce qui contraint les étudiant·e·s à se tourner vers des logements privés où les conditions et modalités sont parfois déplorables et injustes. Des loyers plus élevés, des droits de locataire bafoués, un marketing fallacieux masquant une piètre qualité du logement, différentes pratiques retrouvées dans le parc privé desservant l'accès à des logements de qualité à coût raisonnable.

Les étudiant·e·s en kinésithérapie se retrouvent à payer en moyenne 497€ de loyer.

# 497€

## PRIX MOYEN DU LOYER

**1** LOGEMENT CROUS  
POUR **17** ÉTUDIANT·E·S

Aujourd'hui, le parc de logement du CROUS est largement en incapacité d'accueillir les étudiant·e·s, avec seulement 1 logement CROUS pour 17 étudiant·e·s. Spécifiquement en kinésithérapie, seulement 3.7% des étudiant·e·s en kinésithérapie (EK) logent dans des logement CROUS, contre 75% dans le parc privé. 19% restent chez leurs parents.

À cela s'ajoute l'éloignement des IFMK des villes ou campus universitaires. Ainsi, une grande partie des étudiant·e·s n'ont que peu, voire pas accès aux services étudiants proposés par les Crous, dont le logement social fait partie.

Au point que 16% des EK ne font pas de demande de logements étudiants au Crous parce que les résidences sont trop éloignées de leur lieu de formation ; 7% n'ont pas connaissance de ce droit à demander un logement en résidence CROUS. Enfin parmi celles et ceux qui en ont fait la demande (16%), 84% se sont vu refuser leur dossier.

## PAR CONSÉQUENT, LA FNEK DEMANDE

- **L'augmentation des parcs de logements et des conventionnements Crous, tout en s'assurant de la salubrité de ces habitations.**
- **Un accès prioritaire aux logements Crous, pour les étudiant·e·s boursiers·ères des formations sanitaires et sociales, dans les mêmes conditions que les étudiant·e·s boursiers·ères du réseau des œuvres, via un accès à la plateforme Trouver un Logement et l'inscription de l'ensemble de leurs formations dans le Dossier Social Étudiant.**

# SE LOGER, À QUEL PRIX ?

## L'ÉCART SE CREUSE

LOGEMENT

CROUS

361€

LOGEMENT PRIVÉ SEULE

521€

Les étudiant-e-s ne parvenant pas à accéder aux logements du CROUS ou aux logements sociaux, que ce soit par manque de propositions et/ou de proximité des offres avec le lieu de formation, elles et ils sont **contraint-e-s de se tourner vers le parc privé**. Ils et elles subissent les différences de prix importantes qu'il existe entre le parc privé et les logements CROUS, à loyer réduit. De plus, ils et elles ne peuvent profiter des services proposés aux abords des résidences étudiantes du CROUS.

Ainsi, les étudiant-e-s en kinésithérapie se retrouvent à payer un loyer mensuel dans un **logement privé de 521€, contre un loyer moyen de 361€ en résidence CROUS**.

Le dispositif d'encadrement des loyers, instauré en 2014 par la loi ALUR, puis via une expérimentation par la loi ELAN de 2018, et prolongée jusqu'en 2026 (2030 pour les outre-mer), permet d'instaurer une **limite à l'augmentation des loyers**. Pour cause, les loyers des logements 1 pièce (logements de référence pour les étudiant-e-s) a augmenté de +3,98% en 2023 contre +2,30% pour l'ensemble des types de logement (*conférence de presse du 14 mai 2024 - Clameur*).

Il est nécessaire de **continuer cette expérimentation, voire de la pérenniser**, afin de limiter l'augmentation des loyers et de permettre aux étudiant-e-s de se loger sans avoir à faire des choix entre leur loyer, leur alimentation ou leurs activités extérieures à leurs études.

## PAR CONSÉQUENT, LA FNEK DEMANDE

- *La pérennisation du dispositif d'encadrement des loyers et son élargissement à toutes les zones tendues, en renforçant les contrôles par les communes de sa bonne application*
- *Un encadrement des loyers à proximité des lieux d'Enseignement Supérieur.*

# SE LOGER OU SE PRIVER ?

20,70%

DES ÉTUDIANT·E·S  
VIVENT AVEC MOINS DE 100€

60,22%

DES ÉTUDIANT·E·S  
VIVENT AVEC MOINS DE 200€

LES ÉTUDIANT·E·S EN KINÉSITHÉRAPIE  
VIVENT EN MOYENNE AVEC

204€

APRÈS AVOIR PAYÉ  
LEUR LOYER

Une fois leur loyer payé, les étudiant·e·s en kinésithérapie vivent en moyenne avec 204€.

1 étudiant·e sur 5 doit vivre avec moins de 100€ par mois, ce qui les contraint à faire des choix entre se loger, se nourrir, faire du sport ou accéder à la culture.

D'autant plus que 55% des EK sont contraint·e·s de payer des frais de scolarité exorbitants, pouvant atteindre 10 500€ par an.

Une réforme du système de bourse est plus que nécessaire pour équilibrer les écarts entre les besoins réels des étudiant·e·s et les apports d'aides qui leur sont attribuées pour réussir leurs études. Cette réforme des bourses doit se baser sur le revenu réel des étudiant·e·s, leur lieu d'habitation et être indexée sur l'inflation pour éviter l'éjection du système des bourses.

## PAR CONSÉQUENT, LA FNEK DEMANDE

- Augmentation en urgence du nombre de boursiers·ères à 1 million
- Revaloriser les bourses étudiantes pour leur permettre de vivre dignement

# RESSOURCES FINANCIÈRES



# 62%

DES ÉTUDIANT·E·S

DOIT SE SALARIER EN PARRALÈLE DE SES ÉTUDES POUR  
SUBVENIR À SES BESOINS

Ce rythme soutenu, parfois difficilement tenable qui s'impose aux étudiant·e·s pour avoir un toit, n'est pas sans conséquence sur leur état de santé mentale et physique, ni sur la réussite de leur parcours de formation. D'après le QCVE de 2025 de la FNEK, 31% des EK considèrent que ce job étudiant impacte leur santé physique et mentale et 30% trouvent que cela nuit à leur réussite académique.

À cause du prix des loyers qui ne cesse d'augmenter, 82% des EK sont dépendant·e·s de leurs parents ou représentant·e·s légaux pour le financer. Il représente une somme qu'un·e étudiant·e ne peut pas payer seul·e. Mais pour celles et ceux qui ne reçoivent pas ce soutien, ils et elles se retrouvent dans l'obligation de travailler à côté de leurs études. C'est le cas pour 62% des étudiant·e·s en kinésithérapie. Que ce soit durant l'été ou tout au long de l'année, ces étudiant·e·s occupent un job étudiant, leur laissant moins de temps à consacrer à leurs études, leur loisirs, leurs proches.



# 82%

DES ÉTUDIANT·E·S

DÉPENDENT DE LEURS PARENTS POUR POUVOIR SE LOGER

## PAR CONSÉQUENT, LA FNEK DEMANDE

- Le calcul du montant des bourses sur les ressources de l'étudiant·e, en tant qu'adulte majeur et autonome, et non celle de ses parents
- L'indexation du montant des bourses sur l'inflation, afin de permettre aux étudiant·e·s de conserver leur pouvoir d'achat

# DES AIDES SOCIALES AU LOGEMENT MAL IDENTIFIÉES ET QUI NE RÉPONDENT PAS AUX BESOINS DES ÉTUDIANT·ES

## MÉCONNAISSANCE DES AIDES AU LOGEMENT

**44%** DES ÉTUDIANT·E·S  
NE CONNAISSENT PAS MOBILI-JEUNE

**27%** DES ÉTUDIANT·E·S  
NE CONNAISSENT PAS LA GARANTIE VISALE

**52%** DES ÉTUDIANT·E·S  
NE CONNAISSENT PAS LE FOND DE SOLIDARITÉ

## INSUFFISANCE DES AIDES AU LOGEMENT

Des aides existent aujourd'hui pour aider les jeunes et les étudiant·e·s à se loger mais elles sont encore **largement méconnues de leur public cible**. Si les étudiant·e·s en kinésithérapie bénéficient pour la plupart des aides pour le logement (APL, ALS), ils et elles restent très éloigné·e·s des aides sociales du Crous, à cause d'une gestion régionale de la formation. Ainsi, il leur est difficile de bénéficier au même titre que les autres étudiant·e·s des différents services sociaux du réseau des œuvres, que ce soit l'accès aux logements Crous ou les aides financières d'urgence du CROUS telles que **l'Allocation Spécifique Annuelle ou Ponctuelle**. De plus, **44% des EK ne connaissent pas les aides mobili-jeunes**, et **52% ne connaissent pas les fonds de solidarités de logement (FSL)**. Alors que ces étudiant·e·s sont en grandes difficultés, les aides auxquelles ils et elles peuvent prétendre leur sont encore méconnues.

Pour lutter contre cette désinformation et contre les non-recours, la gestion sociale de la formation de kinésithérapie doit revenir parmi les **compétences des Crous**. D'autre part, des dispositifs facilitant l'accès à ces informations doivent être mis en place pour permettre aux étudiant·e·s de s'en saisir.

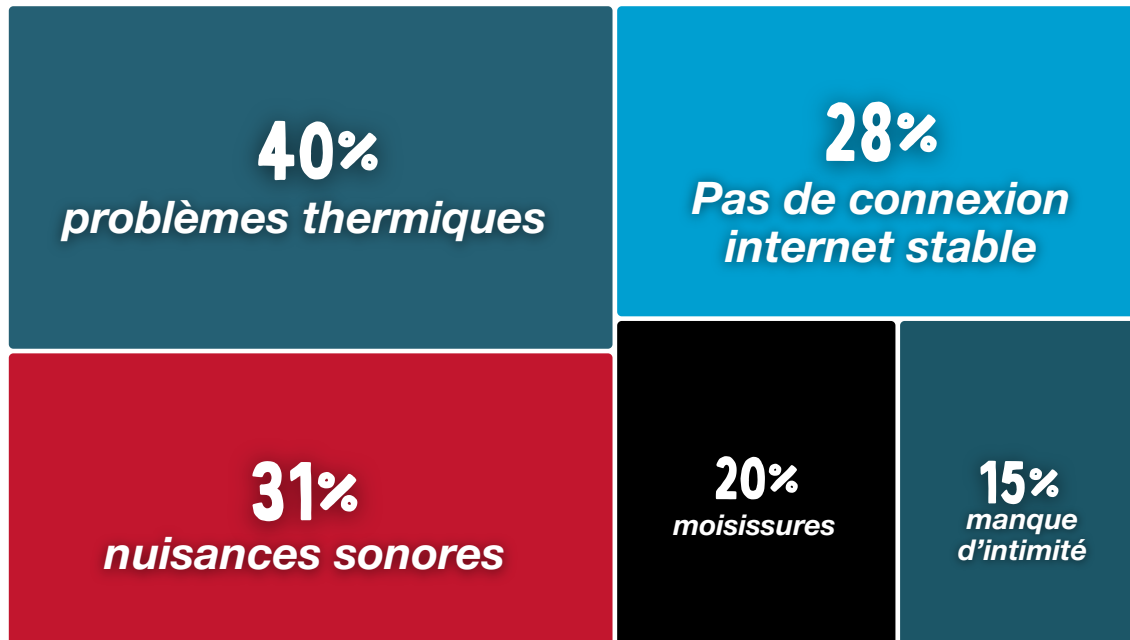
**12%** DES ÉTUDIANT·E·S  
NE TOUCHENT PAS  
D'APL

## PAR CONSÉQUENT, LA FNEK DEMANDE

- **La mise en place de campagne de communication large par l'État chaque année en fin de printemps et à la rentrée sur ces aides et leur accès.**

# LE LOGEMENT

## VECTEUR DE MAL-ÊTRE ET D'INÉGALITÉ ACADÉMIQUE



Ces conditions de vie ne sont favorables ni au bien-être des étudiant-e-s, ni à leur réussite académique. Ils et elles vivent parmi les moisissures, les nuisances sonores, des composantes dangereuses ou encore des infiltrations d'eau.

De plus, 20% ne sont pas ou peu à l'aise d'inviter du monde chez elles et eux, traduisant ainsi un sentiment d'inconfort vis à vis de son logement, que ce soit par son étroitesse, son manque d'isolation ou d'intimité, ou encore la présence de nuisibles (cafard, rongeurs...). L'espace intime et de sécurité que représente le logement doit être une des priorités pour le bien-être des étudiant-e-s, qui ne devraient pas avoir honte de leur logement. Ces logement atteignent leur état de santé physique et mentale, leur état de bien-être.

# 1/3

DES ÉTUDIANT·E·S  
SONT EN SITUATION DE

## MAL-LOGEMENT

UNE RÉALITÉ ALARMANTE QUI PÈSE  
LOURDEMENT SUR LEUR QUOTIDIEN.

# DISCRIMINATIONS ET INCLUSIONS

L'accès aux logements n'est également pas le même pour toutes et tous. 20% des étudiant·e·s en kinésithérapie déclarent avoir été discriminé·e·s lors de leurs recherches de logement.

20%

**DES ÉTUDIANT·E·S EN KINÉSITHÉRAPIE  
SE SONT VU DISCRIMINÉ·E·S DANS LES PROCÉDURES  
D'ACCÈS AU LOGEMENT**

57%

**DES ÉTUDIANT·E·S ESTIMENT QUE LEUR LOGEMENT  
N'EST PAS ACCESSIBLE  
AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

De plus, 57% des répondant·e·s déclarent que leur logement n'est pas adapté pour les personnes en situation de handicap, et ce malgré la ratification par la France de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui stipule que “les États Parties prennent des mesures appropriées pour leur assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique [...]. Ces mesures [...] s'appliquent, entre autres, aux bâtiments et autres équipements intérieurs ou extérieurs, y compris les écoles, [...] les logements...”. Ces inégalités d'accessibilité au sein des logements doivent cesser, d'autant plus quand on sait que 80% des handicaps sont invisibles à l'œil nu.

# TRANSPORTS

En plus des loyers élevés, les étudiant·e·s doivent pouvoir se déplacer jusqu'à leurs instituts de formation. Ces trajets représentent un coût mensuel moyen de 63€, et 28% des étudiant·e·s en kinésithérapie dépensent plus de 100€ mensuels pour ces trajets.

Sachant qu'ils et elles ont relativement peu d'argent pour assurer la fin du mois après s'être acquitté·e·s de leur loyer (204€ en moyenne). Cela laisse 140€ pour couvrir : les besoins alimentaires - sachant que les étudiant·e·s en kinésithérapie ont difficilement accès à des lieux de restauration assise à tarification sociale du Crous - les factures supplémentaires (téléphonie par ex) ; les coûts des vêtements, des textiles, des fournitures scolaires qui s'usent au cours de l'année.

## 68€

BUDGET MENSUEL MOYEN D'UNE ÉTUDIANT·E ALLOUÉ  
AUX TRANSPORTS

## 28%

DES ÉTUDIANT·E·S PAIENT PLUS DE

## 100€

PAR MOIS POUR FAIRE LE TRAJET  
ENTRE LE LOGEMENT ET L'IFMK

D'autant plus que les IFMK sont très souvent éloignés des espaces de services à l'étudiant·e, les trajets sont donc démultipliés, quand les étudiant·e·s ne se privent tout simplement pas de ces services.

## 1 SUR 10

DES ÉTUDIANT·E·S FONT PLUS DE

## 40

MINUTES DE TRANSPORTS  
PAR JOUR  
POUR SE RENDRE DANS LEUR LIEU D'ÉTUDES

PAR CONSÉQUENT, LA FNEK-DEMANDE

- *La gratuité des transports en commun*
- *La mise à disposition de vélos partagés à minima pour ces populations précarisées.*
- *Le déploiement de conventions entre les universités et instituts de formation délocalisés et les services des collectivités : sport, cultures, bibliothèques municipales et logements sociaux.*

## 16

# CONCLUSION

L'accès à des logements décents, aux loyers adaptés aux revenus des étudiant·e·s, et proches des IFMK et de leurs lieux de stage devient de plus en plus complexe.

D'un côté, l'augmentation incessante des loyers met une pression financière supplémentaire sur des étudiant·e·s déjà précarisé·e·s par les frais de scolarité exorbitants dont elles et ils doivent s'acquitter, sans nécessairement avoir le choix entre IFMK privé ou public. Ajoutée à l'augmentation du coût global de la vie, il n'y a plus à s'étonner de la précarité étudiante grandissante.

De plus, les étudiant·e·s en kinésithérapie, par leur formation, bénéficient de nombreuses périodes de stage qui se retrouvent finalement à rimer avec précarité. Être logé pendant ces périodes de stages ne devrait pas être un luxe ou un parcours d'obstacle mais bien un droit.

D'un autre côté, la complexité de l'accès aux logements satisfaisant les conditions énoncées plus tôt rend compte de la négligence des politiques publiques face à nos problématiques. L'offre de logements Crous et sociaux adaptés devrait être assez développée pour couvrir la demande étudiante, afin d'éviter le recours contraint au parc privé, qui par ailleurs se doit d'être régulé pour empêcher toute forme d'abus et garantir que la pénurie ne se fasse pas au détriment des étudiant·e·s.

Avoir accès à un logement décent est un droit, ainsi qu'une nécessité pour pouvoir mener à bien ses études. Il paraît insensé que les professionnel·le·s de santé de demain poursuivent leurs études dans des conditions qui ne sont ni favorables à leur réussite, ni favorables à leur santé physique, mentale ou sociale.

Les politiques publiques doivent se saisir de cette problématique du logement étudiant, car concernant les étudiant·e·s en kinésithérapie, elle est essentielle à la construction sereine du système de santé de demain.

Si l'accès au logement est un obstacle aujourd'hui et source de grande précarité, qu'en sera-t-il quand elles et ils seront contraint·e·s de s'installer loin de chez eux, en zone sous-dotée, alors qu'ils et elles débutent leur vie professionnelle avec des prêts de plusieurs dizaines de milliers d'euros à rembourser ?

**SE LOGER POUR ÉTUDIER EN KINÉSITHÉRAPIE NE DEVRAIT PAS ÊTRE UN LUXE.**

17

# QU'EST CE QUE LA FNEK ?

La Fédération Nationale des Étudiant.e.s en Kinésithérapie (FNEK) est l'unique association représentative des 12 880 étudiantes et étudiants en kinésithérapie. Elle représente et fédère les associations des étudiant.e.s en kinésithérapie (EK) de France issu.e.s des 54 Instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK), et ce depuis 2002. La FNEK est indépendante de tout parti politique, toute confession religieuse et tout syndicat, pour représenter au mieux ses adhérent.e.s. Les associations étudiantes l'administrent selon un modèle démocratique ascendant. La FNEK adhère et participe au réseau de la FAGE depuis sa création.

Cette enquête portée par la FAGE, les fédérations et les associations étudiantes, dont la FNEK, a été diffusée auprès des associations étudiantes de notre réseau.



# CONTACT



**MARNIE BOCOGNANO-MARTINEZ**

*Attachée de presse*

*presse@fnek.fr*

**07 71 11 46 06**